

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Sciences humaines et sociales** mention **Psychologie clinique, psychopathologie et Psychologie de la santé : Psychopathologie intégrative et psychologie clinique (PIPC)** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

| MASTER 1 |
|---|
| Semestre 1 |
| <u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Vincent Bréjard Suppléant(e) : Pauline Pasqualini <u>Liste des membres</u> : Amira Karray, Evelyne Bouteyre <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : |
| Semestre 2 et Jury de MASTER 1 |
| <u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Vincent Bréjard Suppléant(e) : Pauline Pasqualini <u>Liste des membres</u> : Amira Karray, Evelyne Bouteyre <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : |

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Evelyne Bouteyre

Suppléant(e) : Pauline Pasqualini

Liste des membres : Amira Karray, Vincent Bréjard

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après


Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18/12/2025


Pour le Président et par délégation,
Le Doyen l'UFR ALLSH

